

Objet : Appel à contribution statutaire auprès du Conseil Général

Monsieur le Président expose à l'Assemblée que le Conseil Général, membre du Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles, a voté sa contribution statutaire lors de la session du budget primitif en décembre dernier.

Le montant de cette participation, tel qu'inscrit au budget primitif du Syndicat Mixte de Pays, s'élève à 510.000 €, montant arrêté suite aux arbitrages du Conseil Général.

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de solliciter auprès du Département le règlement de cette contribution en deux termes égaux sur les mois de janvier et de juillet et de l'autoriser à signer tous les documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Oùï, l'exposé de Monsieur le Président, à l'unanimité, le Comité Syndical autorise le Président à solliciter auprès du Département le règlement de cette contribution en deux termes égaux sur les mois de janvier et de juillet et à signer tous les documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Fait à Murviel-les-Béziers, le 12 mars 2007.

Le Président

Francis BOUTES

Reçu en Sous-Préfecture De Béziers Le 29 mars 2007
--